Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901300-20251215-20251215DCM14-DE

Commune de Locmaria-Plouzané

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

COMMUNE de LOCMARIA-PLOUZANÉ

Délibération n° : 2025.12.15 DCM14

Séance du 15 décembre 2025

Date de convocation : 09 décembre 2025
Date d'affichage : 09 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Adeline BIDAULT, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Marie-Thérèse GARRET, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Martine LE PERSON, Mme Sylvie PODEUR, Mme Élise QUINQUIS et Mme Annie TALANDIER.
M. Jean-Michel ABARNOU, M. Florent BÉGOC, M. Bernard LE BIS, M. Christophe LE GAL, M. Steven LE MOIGNE, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
M. Cyril BELLO à M. Jean-Michel ABARNOU ;
Mme Delphine CHAMBRIN à Mme Viviane GODEBERT ;
Mme Adeline BIDAULT à Mme Françoise FOLL à partir de son départ à 19h25 ;
M. Jean-Michel GUENEUGUES à Mme Martine LE PERSON ;
Mme Julie LE ROUX à M. Bernard LE BIS ;
M. Michel MARC à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON ;
M. Florian MOREL à M. Philippe MÉON ;
M. Loïc RAULT à M. Christophe LE GAL.

Absents :
Mme Clara CHAOUI ;
Mme Cécile SOLINSKI.

Mme Françoise FOLL a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Plan Communal de Sauvegarde
Domaine : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Exposé

La Commune de Locmaria-Plouzané s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens face aux risques majeurs. A ce jour, ce document est opérationnel.

Le Plan Communal de Sauvegarde a pour objectifs :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901300-20251215-20251215DCM14-DE

- De doter la commune d'un outil opérationnel de gestion des risques majeurs
- D'identifier les risques majeurs,
- D'acter des organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des biens et des personnes.

Le PCS est disponible en annexe.

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter le Plan Communal de Sauvegarde ;
- D'autoriser Mme le Maire à procéder à toute modification du PCS.

Vote

☐ Nbre d'abstention

☒ **Nbre de vote « contre » : 8 voix exprimées par les élus de LUNC, M. Jean-Michel ABARNOU et M. Cyril BELLO.**

☒ **Adoptée à la majorité**

☐ Adoptée à l'unanimité

☐ Rejet de la délibération

☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANÉ (Finistère)

Mme Françoise FOLL,

Secrétaire de séance.